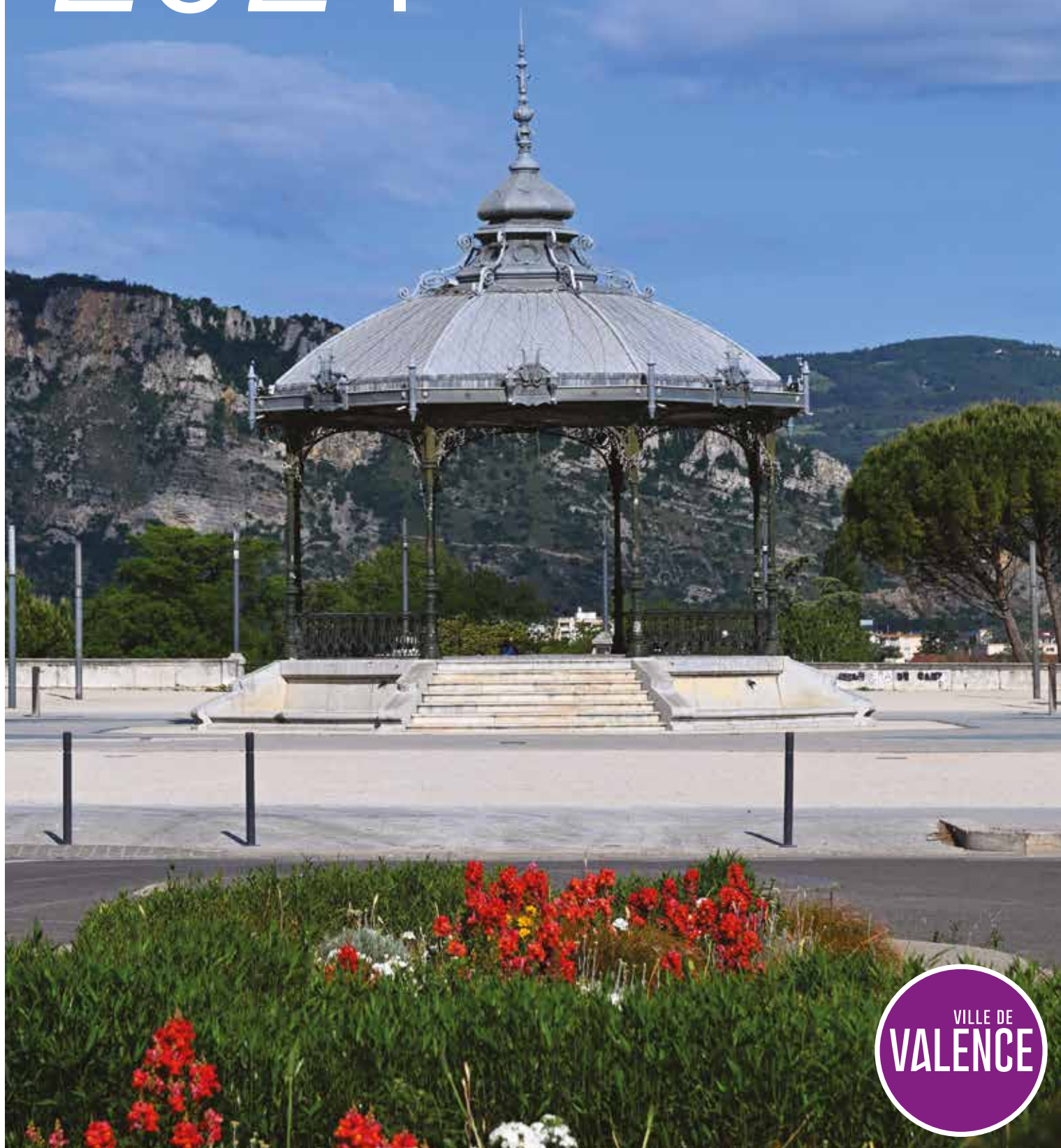


RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2024



ÉDITO

Ce nouveau rapport, support de visibilité de notre projet territorial de développement durable, retrace l'ensemble des actions mises en œuvre par notre municipalité afin de continuer de faire de Valence une ville écologiquement, économiquement et socialement responsable.

Ce document, accessible et pédagogique, s'adresse à la fois aux habitants, aux associations, aux entreprises, mais aussi à tous les acteurs de notre territoire.

Consciente de l'héritage reçu et habitée du devoir de le transmettre a minima intact aux générations futures, ce rapport est un outil essentiel pour notre municipalité. Véritable support de débat stratégique et budgétaire, il nous permet de mieux préparer l'avenir, d'anticiper les nécessités et de rendre possibles les conditions de leur réalisation.

Mobiliser les ressources humaines et techniques, organiser à chaque étape le pilotage politique, mettre en lumière l'inscription dans le temps du développement durable de notre ville, tels sont les objectifs poursuivis par ce rapport.

Afin de lutter mieux encore contre le réchauffement climatique, de préserver la biodiversité, de contribuer à l'épanouissement et au bien-être de chacun, mais aussi de garantir la cohésion sociale et la solidarité, l'ensemble de nos initiatives s'inscrivent depuis de nombreuses années dans une démarche vertueuse et respectueuse de notre environnement, encadrées par un processus d'amélioration continue, où chaque étape est nécessaire et la suivante plus impérieuse encore.

Je vous souhaite une bonne et enrichissante lecture.



Nicolas Daragon

Maire de Valence

Président de Valence Romans Agglo



Lionel Brard

Adjoint au Maire en charge de la transition écologique,
de l'économie verte, de l'environnement et de la participation citoyenne



Pourquoi un rapport de développement durable ?	5
Un ensemble de dispositifs et de structures	6
L'Agenda 21	7
Finalité 1	
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	10
Chiffres clés	11
Les actions phares	12
Les autres actions	14
Quels liens avec l'Agglo ?	15
Finalité 2	
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	16
Chiffres clés	17
Les actions phares	18
Les autres actions	20
Quels liens avec l'Agglo ?	21
Finalité 3	
Épanouissement de tous les êtres humains	22
Chiffres clés	23
Les actions phares	24
Les autres actions	26
Quels liens avec l'Agglo ?	27
Finalité 4	
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	28
Chiffres clés	29
Les actions phares	30
Les autres actions	32
Quels liens avec l'Agglo ?	33
Finalité 5	
Transition vers l'économie circulaire	34
Chiffres clés	35
Les actions phares	36
Les autres actions	38
Quels liens avec l'Agglo ?	39





Pourquoi un rapport de développement durable ?

Le développement durable vise « à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »* . Il concilie à la fois protection de l'environnement, équité sociale et efficacité économique.

Construire la ville durable : un enjeu majeur du 21^e siècle

Consciente de l'ampleur de ses responsabilités depuis 2014, l'équipe municipale met en place des **politiques publiques renforcées autour des enjeux de solidarité et de préservation de l'environnement, afin d'améliorer la qualité de vie des Valentinois.** Pour une action plus efficace, elle a également fait évoluer sa manière de penser le territoire. Vision transversale des enjeux, concertation des habitants, expérimentations diverses (tant au niveau interne qu'au niveau de l'administration ou en direction des usagers) : la collectivité favorise une approche intégrée, systémique et globale de ses politiques publiques.

Elle a également concrétisé cette approche par l'élaboration d'un Agenda 21 en 2018 et 2019, et en actant en 2021 l'introduction des 17 objectifs de développement durable de l'ONU dans son budget.

Conformément au décret en vigueur depuis le 17 juin 2011, la Ville publie chaque année son rapport en matière de développement durable, synthèse des actions déjà réalisées et des projets en cours de réalisation.

Ce rapport est réalisé grâce à la mobilisation de l'ensemble des directions de la collectivité qui identifient les actions les plus pertinentes tout en apportant des éléments de réflexion et d'évaluation sur leur réalisation.

Intégration de l'Agenda 21

Cette année encore, le rapport conserve son articulation avec l'Agenda 21. Ce dernier constitue la feuille de route de l'action municipale pour les années à venir en matière de développement durable, concertée et validée par les partenaires et les citoyens. Ce rapport, bien que traduisant plus largement l'action de la collectivité en faveur du développement durable au-delà des **70 actions de l'Agenda 21**, intègre pleinement ce document et présentera, chaque année, l'état d'avancement de la démarche et des principales actions réalisées sur l'année passée.

Temporalité

Il est également important de rappeler que le rapport étant réalisé en cours d'année (pour être présenté en amont du débat d'orientation budgétaire), il ne peut pas être un bilan exhaustif des actions et résultats de l'année en cours. Les chiffres clés sont donc ceux de l'année passée, et **les actions présentées concernent celles menées de juillet 2023 à juin 2024.**



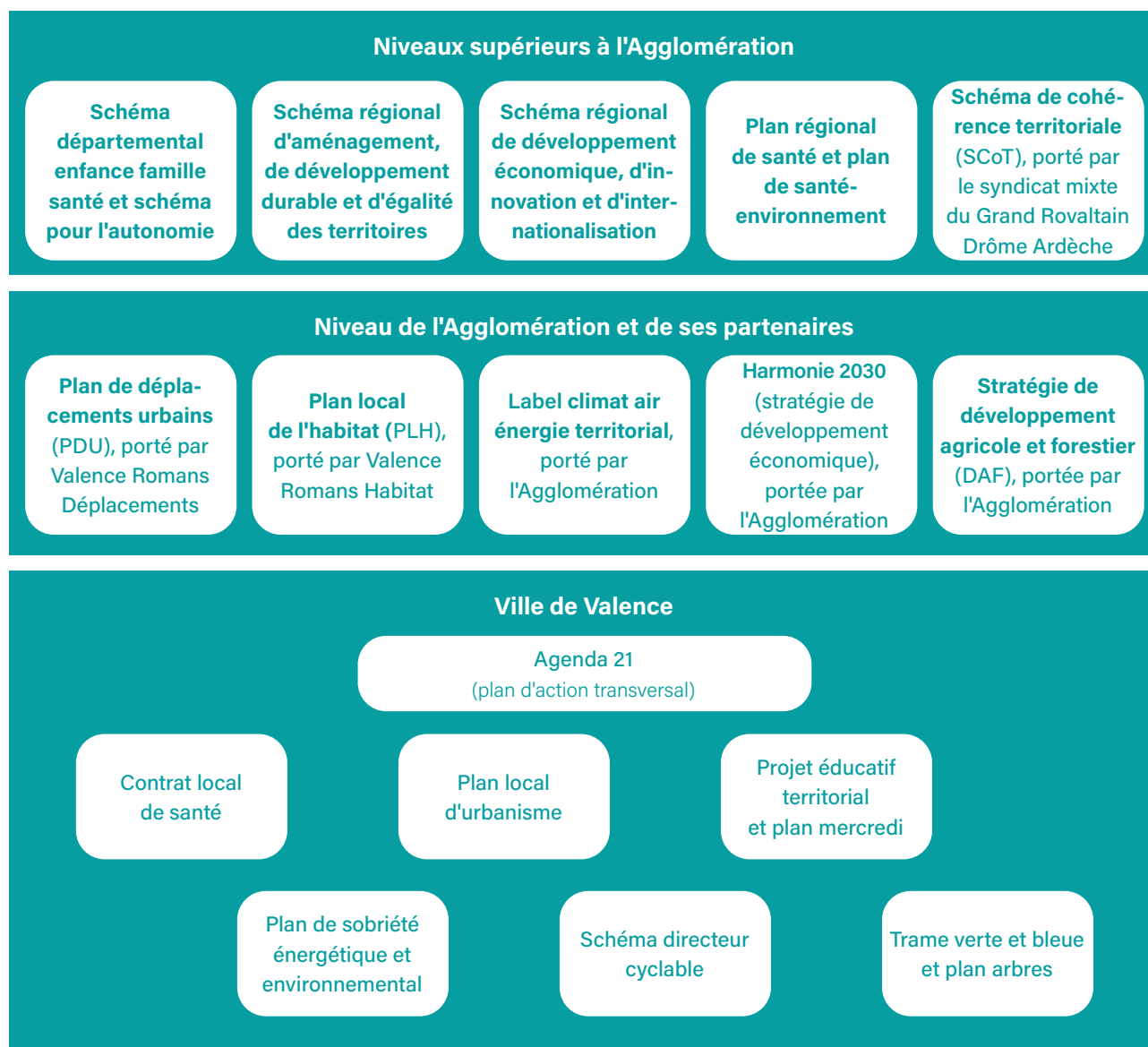
Un ensemble de dispositifs et de structures

Ce rapport restitue et évalue l'action de la collectivité en matière de développement durable.

Or l'action de la Ville sur ce thème est par définition transversale. Elle s'inscrit et se décline dans différents documents stratégiques, plan d'action et outils thématiques existants : contrat local de santé, trame verte et bleue, plan arbres, projet éducatif...

L'action de la Ville s'inscrit également en cohérence avec les schémas et stratégies de niveaux supérieurs, pilotés par ses partenaires : Agglomération, Département, Région, syndicats mixtes...

Les principaux outils et stratégies existants



Agenda 21



En octobre 2018, la Ville de Valence a lancé DD* à Valence, une démarche de consultation participative visant à établir un plan d'action pour le développement durable et la transition écologique à Valence. Au total, en plus de nombreux Valentinois, près de 143 partenaires (associations, acteurs économiques, partenaires institutionnels, services de la Ville et de l'Agglomération) ont participé à ce projet et ont ainsi pu échanger, débattre, diagnostiquer.

7 journées thématiques ont été organisées pour consulter les habitants, les associations et les professionnels. 21 ateliers d'échange et de travail ont été menés dans une logique de démocratie participative.

À l'issue des 9 mois de concertation, 70 actions, réparties en 7 thématiques, figurent dans le plan d'action de la transition écologique à Valence (guide complet sur valence.fr).

Les Ambassadeurs du Développement Durable



■ Première action marquant le lancement de l'Agenda 21 en 2019 : le recrutement de 4 ambassadeurs du développement durable (services civiques en partenariat avec Unis-Cité). Depuis, comme prévu, la Ville a renouvelé l'opération (2020, 2021, 2022, 2023). Cette 5ème promotion a été déployée dans les Maisons pour tous municipales (MPT) afin d'organiser, tous les mercredis, des ateliers pratiques de sensibilisation au tri des déchets et des ateliers d'éducation à l'environnement et à la protection de la nature (deux actions Agenda 21) de janvier à juin.

■ À cette occasion, ils ont pu travailler avec les enfants des MPT, en collaboration avec les équipes pédagogiques, pour les sensibiliser aux enjeux du développement durable à travers le jeu. Au programme : **sensibilisation aux écogestes au quotidien** (avec le jeu de la Maison Écoresponsable), **sensibilisation aux déchets et au recyclage** (avec la Course aux déchets), **sensibilisation au « petit » et « grand » cycle de l'eau** (avec un jeu de l'oie réinventé), **sensibilisation à la biodiversité et au rôle des pollinisateurs** (fabrication de bombes à graines de fleurs à planter).

■ Côté écoles, les volontaires en service civique sont intervenus le mardi et le vendredi dans toutes les écoles municipales valentinoises (maternelles et élémentaires). De février à juin, ils ont **mis en place des animations à destination des enfants** pendant les temps d'accueils de loisirs périscolaire (temps du déjeuner et du goûter).

■ Au programme : **sensibilisation aux écogestes au quotidien** (avec le jeu de la Maison Écoresponsable), jeu de memory sur les insectes pollinisateurs, jeu de memory sur les déchets, grand memory sur la biodiversité en Drôme Ardèche, jeux des 7 familles (sur la biodiversité ou encore les déchets), des coloriages pédagogiques (sur les thématiques du développement durable et discussion avec les services civiques), transmission de tutoriels pour réaliser des bombes à graines ou encore des pluviomètres.

Le World Clean Up Day 2023



■ Le 16 et 17 septembre 2023, les valentinois ont participé à la **Journée mondiale du nettoyage** de notre planète, mouvement né en Estonie en 2007 et qui a pris une ampleur telle qu'il mobilise plus de 20 millions de personnes dans plus de 180 pays chaque année. Le *World Clean Up Day 2023* a mobilisé des partenaires locaux volontaires de s'engager pour rendre notre environnement plus propre comme : les Canaux du Charran, en compagnie des associations des Habitants du Grand Charran et Charrandez-vous, le Conseil Municipal Jeunes ou encore Le Dauphiné Libéré et le Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais.

■ L'opération est soutenue par la Ville qui accompagne ces initiatives (prêt de matériel, aide logistique, communication).

*Pour développement durable

La collecte solidaire de téléphones portables inutilisés



Du 5 juin au 15 juillet 2024, la ville s'est associée à EcoSystem une nouvelle fois pour organiser une **grande collecte solidaire d'anciens téléphones portables** auprès des Valentinois. Grâce aux dons des habitants, Ecosystem, l'éco-organisme en charge de la seconde vie des équipements électriques, **offrira 1000 téléphones reconditionnés à Emmaüs Connect**. Cette collecte, solidaire et environnementale, a été organisée en 2021 à l'occasion du Tour de France et renouvelée en 2022, 2023 et 2024. En 2024, au total, ce sont 174 téléphones qui ont été récupérés sur les 10 points de collecte valentinois (contre 53 en 2023).

Et beaucoup d'autres actions, parmi lesquelles :

- **Participation au Family Day le 25 mai** : double atelier permettant de découvrir de façon ludique en quoi consiste la pollinisation, son intérêt et quels en sont les acteurs. Il est ensuite proposé de participer activement à la protection des écosystèmes en réalisant des bombes à graines.
- **Journée Développement Durable** en partenariat avec le Centre Santé Jeunes (Fresque Climat, atelier de fabrication d'un produit ménager écologique pour sensibiliser à la qualité de l'air intérieur et aux enjeux de santé environnementale notamment les perturbateurs endocriniens).
- **Intervention auprès du CLAS** (accompagnement à la scolarité) de la MPT Chamberlière (animation de plusieurs ateliers « Création d'une éco-ville » auprès des collégiens).



Où en est-on ?

9

65 actions sont en cours sur les 70 listées dans l'Agenda 21 de Valence à l'horizon 2030 :

65

- Développement Urbain Déplacements et Habitat
9 actions réalisées sur 9 prévues

- Propreté Déchets
9 actions réalisées sur 12 prévues

- Paysage Biodiversité Agriculture et Alimentation
12 actions réalisées sur 13 prévues

- Santé Solidarité Action Sociale
6 actions réalisées sur 7 prévues

- Vie Culturelle Sport Éducation
3 actions réalisées sur 3 prévues

- Développement Économique Emploi Tourisme
8 actions réalisées sur 9 prévues

- Eau Énergie Climat
13 actions réalisées sur 14 prévues


9 actions ont été réalisées :

- L'évènement « Aujourd'hui Pour Demain » (2023)
- Le Guide des solidarités
- Étude urbaine sur le campus scientifique de Briffaut
- Halte fluviale
- Le guide santé à Valence
- Charte éco-événementielle
- Charte poulaillers participatifs
- Déploiement des corbeilles bi-flux
- Les Cafés de l'Emploi
- Etc...

2 actions phares et récentes de l'Agenda 21

2

L'évènement *Aujourd'hui pour demain* visant à sensibiliser et informer les Valentinois sur le développement durable a réuni plus de 800 participants aux ateliers proposés sur les stands, plus de 30 partenaires et 10 temps d'animations et d'échanges.

Le *Guide des solidarités*, réalisé par le Centre communal d'action sociale (CCAS) en partenariat avec près de 130 structures œuvrant dans le domaine de l'action sociale, est un recueil d'informations pratiques et un annuaire composé de 64 pages visant à guider les personnes en difficulté vers le bon interlocuteur quel que soit son besoin.

Ce Guide est disponible en version papier (Hôtel de Ville, CCAS...) et numérique (valence.fr).

À venir

- En 2024-2025, la 6^e promotion de services civiques continuera le travail entamé !
- En 2025, 2^e édition d'une journée développement durable ouverte à tous

FINALITÉ 1

Lutte contre
le changement
climatique
et protection
de l'atmosphère



100%

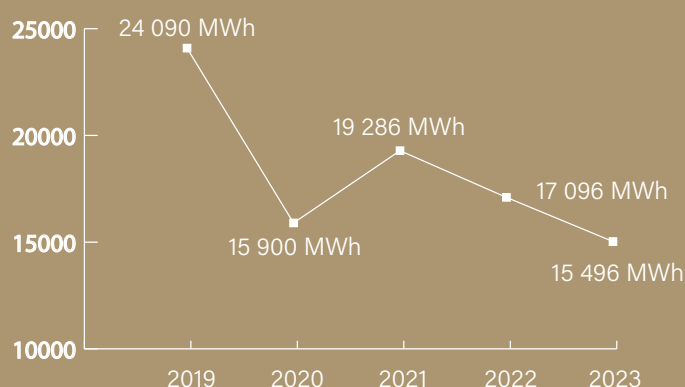
des contrats d'électricité sont d'électricité verte.



15 496

MWh consommés en 2023 pour les bâtiments appartenant à la Ville de Valence, pour une facture de 3,429 M€.

Évolution de la consommation d'électricité de la Ville de Valence :



150 sas vélo aménagés aux feux tricolores depuis 2021,

44 stations Libélo

à Valence, 300 vélos (dont 60 à assistance électrique) et 350 arceaux,

126 places de vélo sécurisées,

160 km de pistes cyclables.

1 500 000 €

mobilisés sur 5 ans pour le développement de la ville apaisé et les aménagements cycles (hors schéma cycle intercommunal).

Les actions phares

4 rénovations exemplaires dans le cadre d'un marché public de performance global (MPGP)

En lien avec son plan de sobriété énergétique et environnemental, ainsi que d'un marché public global de performance, la Ville a engagé un marché public global de performance pour **la rénovation et l'extension des écoles André Abel, Albert Bayet maternelle, Albert Bayet élémentaire et de la Maison Pour Tous de Fontbarlettes**. Ce dispositif ambitieux et innovant impose des niveaux de performance énergétique que s'engage à respecter le groupement d'entreprises en charge des travaux et de la maintenance des sites pendant 5 ans. Ainsi, après travaux, la consommation énergétique de ces mêmes sites devrait diminuer au total de plus de la moitié.

Au-delà de ces objectifs, la Ville a également imposé le recours à des matériaux plus écologiques : ainsi ce sont 36 % des isolants qui seront biosourcés.

La Ville a aussi imposé un objectif de confort thermique pour l'été sans recours à la climatisation, grâce à l'isolation, des brise-soleils, des ventilateurs de plafond et un système de rafraîchissement adiabatique (rafraîchissement de l'air par microgouttelettes d'eau) ; le tout sans compromis sur la luminosité puisque la Ville a également imposé un niveau élevé d'éclairage naturel. La qualité de l'air intérieur fait également l'objet de clauses particulières, avec un système double flux et en imposant des matériaux notés A+ sur l'étiquette qualité de l'air. Les travaux prévoient également de préparer les toitures à l'accueil de panneaux photovoltaïques.

Enfin, au-delà des solutions techniques, le groupement d'entreprises s'est engagé à réaliser des rencontres avec les usagers 2 fois par an durant 5 ans, afin d'identifier d'éventuels dysfonctionnements et surtout de les sensibiliser et les accompagner aux bonnes pratiques et écogestes qui permettront d'assurer l'atteinte des objectifs fixés, notamment sur la consommation énergétique. Chiffré à 16 millions d'euros pour l'ensemble de l'opération (rénovation, extensions, études, réseaux...), les chantiers ont déjà commencé. La livraison est prévue pour le début de l'année 2025 pour l'école Abel et la Maison pour Tous, et le reste pour l'été 2025 afin d'accueillir les enfants dans les nouveaux locaux à la prochaine rentrée scolaire.

12



École André Abel



École élémentaire Albert Bayet



École Maternelle Albert Bayet



MPT de Fontbarlettes

Audits énergétiques du patrimoine et schéma directeur énergie et technique (SDET)

En lien avec la démarche de sobriété environnementale et énergétique de la Ville et de l'Agglo, Valence a lancé un **schéma directeur énergie et technique (SDET)**. Ce schéma **visé à approfondir la connaissance du patrimoine et à identifier les priorités de travaux**, par des visites de sites et la réalisation de diagnostics. Ces audits et cette priorisation ont **pour objectif d'élaborer une stratégie de rénovation du patrimoine et de se mettre en conformité avec le décret tertiaire** (baisse de 40 % des consommations du patrimoine tertiaire d'ici 2030 et 60 % d'ici 2050). Le travail s'est échelonné de 2022 à fin 2023 pour les visites et études techniques et le premier semestre 2024 s'est concentré sur l'analyse des résultats et la synthèse patrimoniale : enjeux globaux, forces et faiblesses, gisements et travaux prioritaires, etc.

Au total, ce sont 80 sites et 127 bâtiments qui sont intégrés au schéma, cumulant 140 000 m² de surfaces, dont 40 % rien que pour les écoles.

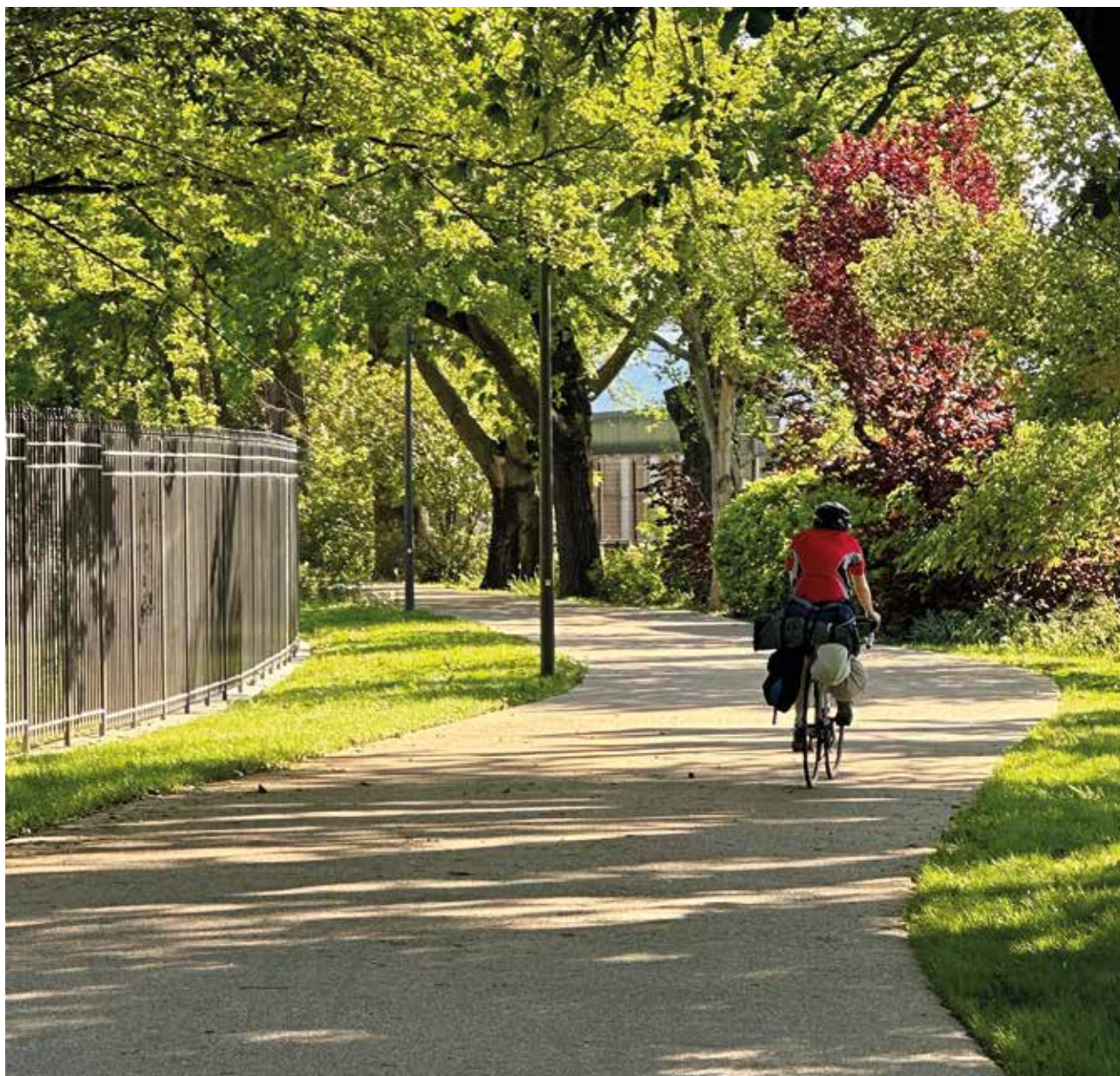
Le travail d'analyse et de synthèse a permis d'identifier clairement : les sites prioritaires cumulant une faible performance thermique et une forte consommation énergétique ; les sites consommateurs mais bien isolés nécessitant donc plutôt une optimisation de la maintenance et une rénovation des systèmes de chauffage ; et les sites faiblement consommateurs mais peu performants thermiquement dont les travaux de rénovations sont à planifier. La validation des scénarios et arbitrages définitifs du SDET est prévue sur le dernier trimestre 2024.

Valence lauréate de l'appel à projet Avelo3

En lien avec le déploiement des itinéraires cyclables intercommunaux prévus par le Plan Vélo de Valence Romans Agglo, **la Ville de Valence souhaite conforter et renforcer les itinéraires cyclables dans la ville ainsi que les zones de circulation apaisée.**

Pour y parvenir, Valence a candidaté à la 3^e édition de l'appel à projet national AVELO porté par l'ADEME et a été retenue début 2024. Cela va lui apporter un **soutien financier pour réaliser tout d'abord plusieurs études** : une étude destinée à proposer des itinéraires modes actifs, une étude sur le stationnement vélo (sur la voie publique et dans les immeubles de Valence Romans Habitat) et une étude sur l'expérimentation et le déploiement de marquages pédagogiques au sol. Le dossier retenu vise également à financer la création d'un atelier d'auto-réparation de vélo avec les MPT de la Ville, à **développer une offre de stationnement sécurisée** (en lien avec l'étude précédemment citée) et le développement d'une **offre de location de vélos adaptés aux seniors**.

Un 3^e volet de soutien vise la mise en place de campagnes et outils de communication pour la promotion du vélo. Enfin, ce soutien permet de financer un poste dédié à l'animation et la coordination de l'ensemble de ces actions. L'ensemble a vocation à être réalisé de 2024 à 2027.



Les autres actions

Valence continue d'agir en faveur des mobilités actives et particulièrement le vélo, en continuant le déploiement des tronçons du schéma cycle intercommunal de Valence Romans Déplacements (VRD). Ce schéma a pour objectif de **relier les principales communes par des itinéraires continus et sécurisés et de proposer un réseau cyclable clair et lisible**. Des études sont en cours et plusieurs réalisations prévues pour 2025.

Dans les rues peu adaptées à la création de pistes cyclables, la Ville souhaite désormais aménager des espaces partagés et apaisés, à vitesse limitée à 20 km/h et munis de chicanes végétalisées. Ces dernières ont à la fois **l'intérêt de faire ralentir, de permettre un meilleur partage de l'espace et de désimpermeabiliser** davantage ces rues, le tout au service d'un **meilleur cadre de vie, de davantage de fraîcheur** et en **réduisant la charge dans le réseau pluvial**. Le bilan réalisé sur les rues Jacquet et Chorier étant très positif, une zone de rencontre a été réalisée dans la rue de Sancy et un travail d'identification des autres rues qui s'y prêteraient est en cours.



Sur le Centre-ville, afin de limiter le stationnement abusif, limiter la circulation et mieux gérer les accès, un travail de diagnostic a été mené donnant lieu à des préconisations à mettre en œuvre sur 2024 et 2025. En interne, la Ville travaille également à l'adaptation de sa flotte de véhicules. En 2023, **70 % des véhicules légers acquis sont électriques**. En 2024, le renouvellement devrait être à plus de 50 %, contre 30 % imposés par la loi. La Ville a également **renforcé ses compétences en matière de réparation de véhicules, l'utilisation de matériel de réemploi et la réparation des véhicules électriques**. En complément, la Ville sensibilise les services utilisant les véhicules en transmettant aux directions les consommations de carburant qu'elles génèrent.

Outre l'extinction généralisée de l'éclairage public, la ville progresse dans l'objectif de son plan lumière qui vise à **atteindre 60 % de l'éclairage public en LED** en 2026 : le taux est désormais à 45 %. Entre 2023 et 2024, ce sont **870 points lumineux qui ont**

été modifiés ou changés pour de l'éclairage en LED.

De plus, sur certains sites comme la Via Rhôna (tronçon du parc Jouvet), la ville équipe ses luminaires d'un détecteur de présence pour n'éclairer que lorsque cela est nécessaire.

Dans la continuité du contexte de crise énergétique, et après intégration l'année dernière au dispositif EcoWatt, **la Ville continue ses actions de sobriété énergétique et de réduction des consommations**.

Ainsi l'abaissement des températures en hiver et le rappel de consignes d'usage permettent d'agir et de sensibiliser les agents. Les résultats sont valorisés par une communication mensuelle des consommations aux directions. De plus, le suivi des températures se fait désormais de façon plus précise et avec de meilleures interprétations grâce à l'installation de capteurs mieux adaptés et placés dans les locaux à enjeux. D'importants travaux sont aussi effectués, comme à la MPT de Valensolles installée dans l'extension-réhabilitation de l'ancienne école Ferry, avec photovoltaïque en auto-consommation, ou la rénovation du Centre d'information et d'orientation de Valence devenu l'espace Samuel Paty (voir finalité 3) qui permet de réduire de 80 % les consommations d'énergie tout en optimisant les surfaces (mutualisation avec des associations et acteurs locaux). Sur l'accompagnement des projets privés de construction et rénovation, la Ville de Valence en lien avec son nouveau Plan local d'urbanisme **renforce ses exigences pour qualifier, analyser et améliorer les projets proposés aussi bien sur les matériaux, la végétalisation, la consommation d'énergie** que le lien avec la protection du patrimoine par exemple. Les pétitionnaires peuvent également être aiguillés vers les archi-conseils de la Ville pour mieux intégrer les recommandations.

Enfin, en matière de qualité de l'air intérieur, face aux nouvelles exigences réglementaires pour les écoles et centres de loisirs, la Ville s'est engagée de façon forte en réalisant des mesures dans les établissements et en élaborant un plan d'action, mobilisant plusieurs directions de la Ville mais également la communauté éducative.



Quels liens avec l'Agglo ?

La **lutte contre le changement climatique** et la **protection de l'atmosphère** sont prises en compte de manière centrale par Valence Romans Agglo, récompensée pour son engagement par le **label Cit'ergie**, label européen d'excellence sur ces sujets, et vise à être renouvelé en 2024. La collectivité pilote également le Plan climat-air-énergie territorial adopté le 4 avril 2019, et qui se fixe des objectifs à 2025.

De nombreuses actions de l'Agglo concernent donc directement la Ville de Valence : le travail conjoint sur le **plan de sobriété énergétique et environnemental**, le **plan d'entretien du patrimoine**, le **développement du photovoltaïque** sur le patrimoine dans la ville, la **rénovation des logements et copropriétés**, etc...

L'Agglo pilote les aides à la **rénovation énergétique des logements du territoire** à travers le guichet unique Rénov'Habitat et organise plusieurs visites de logements rénovés à Valence pour convaincre propriétaires et bailleurs à engager des travaux de rénovation.

L'Agglo s'occupe également des transports en commun, avec en 2024 la **création d'une ligne C4** reliant la Bayot à Guilhaud-Granges en passant par le centre-ville, le **renforcement du cadencement de la ligne 1** aux heures de pointe et des **amplitudes élargies pour la 3 et la 5**, par exemple. Et à l'horizon 2030, **une flotte 100 % composée de bus à faibles émissions**.



Perspectives

- En lien avec le SPASER (voir finalité 5), la charte « Chantier vert » va être progressivement intégrée à tous les chantiers commandés par la Ville.
- Les études puis les travaux pour le déploiement du schéma cycle intercommunal vont progressivement se mettre en place sur les axes identifiés à Valence.
- Une étude d'optimisation de la flotte de véhicules de la Ville et de l'Agglo prévoit de questionner les usages, la rationalisation du parc et son évolution vers l'électrique.



FINALITÉ 2

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



15

sites de compostage collectif installés sur l'espace public, en plus des sites existants dans les jardins familiaux et collectifs.



340

ha d'espaces verts soit 10 % de la superficie de Valence et 50 m² par habitant.

Près de

10 000

arbres déjà plantés, soit l'objectif initialement prévu jusqu'à la fin du mandat

Plus de

50

ha de boisement dont 7 ha en centre-ville.



300

sapins déposés par les Valentinois en janvier 2023 et transformés en broyat par les jardiniers de la Ville.

Les actions phares

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Repenser et protéger les fonctions agricole et naturelle du secteur des Îles

En 2013, le Plan Local d'Urbanisme avait programmé **l'urbanisation du secteur des Îles** sur une surface de près de 19 hectares, considérant l'occasion d'urbaniser une « dent creuse » entre quartiers déjà denses et peuplés, et prévoyait la **construction de 350 logements**. Entre temps, une nouvelle zone humide a vu le jour, accueillant notamment des castors et poussant la Ville à réaliser une étude environnementale plus avancée en vue d'adapter le projet d'urbanisation de la zone. Ces travaux et la réalisation du nouveau PLU ont réduit l'espace constructible à une parcelle de 4 000 m². Au vu de ce contexte, et notamment de la confirmation de la sensibilité de l'intégralité du secteur des Îles à des enjeux environnement, la collectivité a, pour l'instant, fait le choix de stopper tout projet d'urbanisation sur les parcelles concernées par le projet initial. L'objectif de ce projet global est la mise en valeur du secteur des Îles autour de ses zones humides et espaces naturels, l'aménagement de voie verte, une urbanisation minimale et l'accueil d'activités d'agriculture biologique.

Une démarche ambitieuse de lutte contre les îlots de chaleur

Depuis plusieurs années maintenant, **la Ville de Valence s'est engagée dans une stratégie active et ambitieuse de lutte contre les îlots de chaleur et d'amélioration du cadre de vie par la nature en ville**. Après une étude thermographique pointant l'importance des zones de fortes chaleurs, Valence a développé un plan de lutte contre ces îlots de chaleur en travaillant à la fois sur la désimperméabilisation des sols, la végétalisation des espaces et plus globalement la requalification des espaces (espaces ombragés, conviviaux, points d'eau, attractivité...).

Cela se traduit entre autres par le dispositif « **Valence se transforme et se végétalise** » avec 8 millions d'euros d'investissements sur des opérations en centre-ville, comme sur la place Dunkerque, le plus gros îlot de chaleur identifié de la Ville. Entièrement réaménagée et végétalisée avec 250 arbres, 500 m² de boisements, la place a été désimperméabilisée à hauteur de 30 % et 100 % des eaux pluviales sont infiltrées : elle est une place emblématique de l'articulation entre des enjeux d'environnement, de santé, d'attractivité et de cadre de vie. D'autres espaces ont également terminé leur transformation : la place des Ormeaux (250 m² désimperméabilisés et installation d'une œuvre d'art), le parvis de l'Université (1 000 m² désimperméabilisés et 40 arbres plantés pour fournir ombre et fraîcheur), la place Madeleine Renaud... Au total, 10 places, rues ou boulevards vont être concernés par les 8 millions d'euros d'investissements mobilisés sur ce projet.



Place des Ormeaux



Parvis de l'Université

Autres îlots de chaleur prioritaires, **les écoles** sont aussi concernées par une **démarche de végétalisation et de désimperméabilisation** de leur cour. Les 4 cours sur les 6 prévues d'ici la fin du mandat ont déjà pu être transformées : Léo Lagrange, Archimbaud, Rigaud et Buisson. Les écoles Brossolette et Condorcet maternelle seront les prochaines.



École Léo Lagrange



École Rigaud

Enfin, face à cette problématique de chaleur, et afin de permettre à la population concernée de se rafraîchir, **un certain nombre d'espaces verts ont été définis comme îlots de fraîcheur** et communiqués comme tels à la population. Fait encore rare en France, ces îlots de fraîcheur ont été inscrits dans le plan communal de sauvegarde (PCS) et peuvent désormais faire l'objet de dérogations tout le long de la saison estivale aux mesures restrictives imposées par les alertes sécheresse. Ainsi, 12 espaces urbains continueront d'être arrosés pour maintenir ce rôle d'îlot de fraîcheur, tels que des parcs (Jouvet, Jean Perdrix...), squares (Florian, Chamfort, Lamartine...), et des places et espaces divers (place du 11 novembre, Espace Gérard Philippe...). Du fait de l'accueil d'un public particulièrement sensible, 8 crèches bénéficiant d'espaces verts continueront également d'être arrosés lors des alertes sécheresses.

Pour définir ces îlots de fraîcheur, l'analyse de la Ville s'est appuyée sur :

- > La capacité des services techniques à effectuer un arrosage raisonné ;
- > La localisation des espaces afin de pouvoir proposer des îlots de fraîcheur dans chaque quartier et notamment à proximité des îlots de chaleur les plus importants ;
- > Le public accueilli dans les espaces verts afin de prioriser les populations sensibles : enfants, personnes âgées, PMR...

Une analyse plus fine, prenant en compte le temps de marche jusqu'à un îlot de fraîcheur et l'attractivité de l'espace vert via l'installation de compteurs piétons, sera mise en place dans les années à venir.

**RENCONTRES
DU PAYSAGE
URBAIN**

2èmes Rencontres du Paysage
Urbain en Auvergne-Rhône-Alpes

Jeudi 13 juin 2024
Théâtre de la ville de Valence



Accueil des 2^e rencontres du paysage urbain sur l'eau en ville

La Ville de Valence a accueilli et co-organisé les **2^e rencontres du paysages urbains**, qui rassemblent les acteurs de l'aménagement durable des villes. Après une première édition autour de la cohabitation homme-nature, le thème de cette seconde rencontre était : « **L'Eau et le Végétal en Ville, comment concrétiser le Rêve Vert ?** ». Près de 130 participants se sont réunis le 13 juin 2024 autour d'interventions sur l'hydrologie régénérative, le cycle de l'eau, le bon usage de l'eau et ou encore le développement des politiques urbaines de verdissement, et ont eu l'occasion de suivre des visites thématiques dans Valence présentées par les services de la Ville : place Dunkerque, parc Jouvet et parc des Trinitaires.



Les autres actions



Après avoir mutualisé leur direction de l'Espace Public l'année dernière, la Ville et l'Agglo de Valence ont souhaité réorganiser la direction afin de décloisonner les compétences, d'apporter une vision globale de l'espace public et de travailler en transversalité en interne avec toutes les autres directions des deux collectivités. **La direction est désormais organisée autour de 6 principaux « métiers » de l'espace public : Espaces verts et nature en ville, Voirie, Éclairage public, Aménagement et Politiques publiques** (pour définir et porter les stratégies d'aménagement de la ville sur les thématiques de l'écologie urbaine, du paysage, et des mobilités) et **un service maîtrise d'œuvre** (conception de projets espaces verts et voirie) et **maîtrise d'ouvrage** (réalisation technique des projets espaces verts et voirie).

Dans cette même continuité de coordination d'actions, la Ville a également rassemblé et enrichi plusieurs activités déjà organisées précédemment dans sa première semaine d'actions et d'animations autour de l'arbre intitulée « **Valence ça pousse !** ». Ainsi les Valentinois ont pu assister à une exposition de photographies ou la projection de films sur les arbres, ainsi qu'à des conférences, balades autour de patrimoine arboré de la Ville, participer à la plantation participative d'un mini boisement au parc Marcel Paul, contribuer à la collecte participative d'olives, et les en-

fants profiter d'interventions dans les écoles. Cette première édition est amenée à être renouvelée et étendue sur plus d'une semaine en 2024.

Afin de concilier qualité du cadre de vie et patrimoine architectural avec la biodiversité, la Ville s'est également engagée dans une démarche forte avec la LPO (la Ligue de Protection des Oiseaux) afin **d'étudier les habitats existants ou potentiels d'oiseaux en centre-ville** et plus particulièrement dans le périmètre de SPR (site patrimonial remarquable), démarche qui vise à protéger et valoriser les secteurs présentant un fort intérêt patrimonial.

La LPO a ainsi fait un ensemble de préconisations à intégrer au règlement du SPR pour maintenir et favoriser les habitats d'oiseaux, notamment lors des opérations de rénovation ou de destruction/reconstruction de bâtiments.

Dans le cadre de sa politique animation jeunesse, la Ville organise un **cycle d'animation autour de la sensibilisation et la protection de fonds marins** pour 10 jeunes du quartier du Plan, servant de base à un travail dans la durée autour des questions d'orientation professionnelle et d'insertion dans le milieu du travail.

Enfin, la **brigade verte**, police de l'environnement destinée à lutter contre les incivilités et les atteintes au cadre de vie, a maintenu ses efforts sur les atteintes à la salubrité publique. En 2023, la brigade a effectué **200 rappels de la réglementation, 70 interventions pour maltraitance animale et a dressé 150 verbalisations dans le cadre de la lutte contre les déchets.**

Quels liens avec l'Agglo ?

L'Agglo est un acteur majeur sur la protection des ressources et de la biodiversité. Elle est notamment compétente sur l'eau et mène un important travail sur la **réduction des volumes de pertes en eau** du réseau d'eau potable (500 000 m³ de pertes en eau évitées en 2023), la **sécurisation et la protection de l'eau potable** (mutualisation et interconnexion de réseaux, accompagnement d'agriculteurs dans de meilleures pratiques agricoles à proximité des points de captage de l'eau...). En 2023, ce sont aussi **7,7 millions d'euros qui ont été consacrés à la mise en conformité des systèmes d'assainissement du territoire.**

Elle agit également en matière de biodiversité et a notamment initié une démarche de réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial Bois – Biodiversité avec 4 autres intercommunalités pour quantifier et cartographier la ressource forestière et son niveau de biodiversité.

L'Agglo consacre, chaque année, une enveloppe de **120 000 € à la mise en place d'une campagne d'éducation à l'environnement à destination des scolaires du territoire.** Face au succès de cette cam-

pagne, chaque année 100% des places proposées sont attribuées, les établissements scolaires sont sollicités très en amont afin qu'ils puissent se préinscrire, remplir leur dossier de demande et être sélectionnés.

La gestion de l'Assainissement et des Déchets sont des compétences de l'Agglomération. Sur ces deux sujets, Valence Romans Agglo poursuit sa démarche d'amélioration continue pour une meilleure prise en compte des enjeux écologiques. Exemple sur la question de l'assainissement avec la déconnexion des eaux pluviales qui permet à l'eau de pluie de pénétrer dans les sols plutôt que de rejoindre les réseaux des eaux usées (en 2023, l'Agglo a déconnecté 10,7 ha sur son territoire, soit le double de l'objectif annuel fixé).

En ce qui concerne les déchets, **l'évolution de la collecte a permis d'alléger le contenu de nos poubelles** (en 2023, c'est près de 7% de déchets en moins dans les poubelles ; soit 207,7 kg de déchets produits/an/habitant).

Plus d'infos dans le Bilan Développement Durable de Valence Romans Agglo.



Perspectives

- Renouveau et élargissement de la semaine « Valence ça pousse » et candidature au label européen Ville forêt.
- Intégration des préconisations de la LPO dans le règlement du SPR.

FINALITÉ 3

Épanouissement de tous les êtres humains



284

familles accompagnées par la cellule logement de la Ville en 2023.



230

enfants bénéficiaires du coupon Sport et Culture (aide à l'adhésion à une association valentinoise) représentant 7 470 €.

4 755



élèves attendus dans les écoles publiques pour la rentrée 2024, dont 1 808 dans les classes maternelles.

5 430

adhérents dans les 5 Maisons pour tous municipales : Centre-ville, la Chamberlière, Fontbarlettes, le Plan et le Polygone.

1 319 160 €

de subventions accordées à 92 associations sportives dont 37 conventionnements pluriannuels (plus d'1 million d'euros) et 4 subventions dédiées à l'organisation d'évènements sportifs (12 000 €).

93



aires de jeux et 299 agrès sportifs répartis dans la ville.

255 000 €

de subventions accordées à 59 associations culturelles dont 5 conventionnements pluriannuels (166 170 €) et 3 subventions événementielles (55 000 €).

Les actions phares

Travail global sur la résilience, en lien avec l'actualisation du DICRIM

En raison du changement climatique, les catastrophes naturelles se font plus fréquentes et plus intenses sur le territoire national. Afin de développer l'acculturation du grand public aux bons gestes et bons réflexes, une Journée de la Résilience et de la lutte contre les catastrophes a été instituée le 13 octobre 2023.

La ville de Valence a souhaité aller plus loin **en organisant une semaine « Tous résilients ! »**. Lors de cet évènement, la Ville a proposé des animations et des ateliers à la fois pour les scolaires pendant la semaine et pour le grand public pendant le week-end dans la cadre du village des sciences à la médiathèque Latour Maubourg. Pour l'occasion, la Direction de la Prévention a créé, en partenariat avec l'ADPC 26, un escape game « Valence dans la Tempête » pour une initiation ludique et pédagogique aux bons réflexes de mise en sûreté, et a actualisé son Document d'information sur les risques majeurs (DICRIM) qui recense les risques sur le territoire communal et informe la population sur les bons réflexes à adopter.

À retrouver sur : <https://www.valence.fr/mon-quotidien/prevention/je-minforme-sur-la-gestion-des-risques/>



Relais de la flamme olympique



Le 20 juin, la Ville de Valence a accueilli le relais de la flamme olympique de Paris 2024. L'occasion de **faire participer les acteurs du territoire et les Valentinois**, à la grande fête des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Les associations, les clubs sportifs, les scolaires, les étudiants et les partenaires de la Ville de Valence se sont pleinement mobilisés dans les 5 pôles d'animations suivant le tracé de la flamme : découverte des sports nautiques au port de l'Épervière et des sports olympiques au Gymnase du COSEC, animations sportives à la fontaine monumentale, découverte d'un village des armées avec parcours des champions et expositions de véhicules, et allumage de la vasque olympique par le dernier porteur de la flamme.

11 000 spectateurs se sont réunis autour des porteurs de la flamme à Valence. La flamme a parcouru des sites emblématiques avant de culminer à Valence, renforçant ainsi le label "Terre de Jeux 2024" et mettant en lumière les efforts de la Ville en matière de promotion sportive et de son soutien aux valeurs de l'olympisme.





L'Espace Samuel Paty : tout pour la réussite éducative

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain du Polygone, la Ville de Valence a souhaité réhabiliter entièrement le bâtiment du CIO (centre d'information et d'orientation), afin de **le moderniser et de réduire la facture énergétique**. Afin d'optimiser l'occupation de ce bâtiment de plus de 1 000 m², la Ville a profité des travaux pour faire du lieu un pôle dédié à la réussite éducative de tous les Valentinois. Dénommé espace Samuel Paty, **il regroupe désormais des services essentiels à la Réussite éducative des enfants, dans les domaines de l'orientation, de la santé et du jeu.**

En effet, en plus du CIO, qui continuera à accueillir les 2 000 jeunes et leurs parents qui les consultent dans des espaces accessibles et plus adaptés, le pôle

accueille également les médecins, les infirmiers et les assistantes médicales du Centre Médico-Social, centre névralgique des activités de santé de la grande section de maternelle jusqu'au CM2, pour leurs consultations et leurs missions.

En complément, la ludothèque « Le Colimaçon » a déménagé pour rejoindre l'espace Samuel Paty et pourra bénéficier d'une rotation des jeux plus importante et d'une grande salle de jeux toute neuve.

Après des travaux démarrés en mai 2023, le bâtiment a été officiellement inauguré en début d'année 2024 et aura coûté plus de 2 millions d'euros, avec l'aide de l'État et de la Caisse d'allocations familiales.

Les autres actions

Soucieuse du développement de la vie sociale et culturelle dans ses quartiers, **la Ville de Valence a investi plus de 5 millions d'euros** depuis le début du mandat dans la **rénovation des maisons pour tous**. Cette année, c'est la nouvelle MPT de Valensolles qui a été inaugurée grâce au travail d'extension-réhabilitation de l'ancienne école élémentaire Ferry.



Ces nouveaux locaux de 850 m² vont permettre d'accueillir dans un cadre moderne et plus adapté les activités de l'association

La Farandole, ainsi qu'un lieu d'accueil parents-en-

fants de l'Agglo, un relais petite enfance en matinée et une permanence pour la PMI et le département.

De plus, l'équipement profite d'une **cour de 600 m² végétalisée** et déconnectée des eaux pluviales avec deux carrés potagers.

À l'occasion des **dix ans de sa réouverture, le Musée de Valence a quant à lui proposé un projet innovant et inclusif**.

Au mois de mai et juin 2024, en compagnie du street artist Julien de Casabianca, une trentaine d'habitants (élèves de classes primaires, collégiens, adolescents, jeunes adultes, retraités) réunis par les Maisons pour Tous de Fontbarlettes, du Plan, du centre-ville et du Polygone, ainsi que les écoles Jules Michelet et Léon Archimbaud, ont découvert les collections permanentes du musée dans l'optique de les afficher dans l'espace public. Réalisées à partir des détails d'œuvres, deux collages monumentaux et une vingtaine à taille humaine ont été répartis dans quatre quartiers de Valence, transformant les murs des quartiers en un musée à ciel ouvert.

La Ville travaille également à **faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles à travers sa politique de prévention spécialisée**. Au-delà du travail de rue et des accompagnements individuels, les modalités d'intervention comportent également la mise en œuvre d'actions collectives. Ces dernières ont pour but d'aider les jeunes à s'organiser pour construire et négocier un projet et d'apprendre ou de réapprendre les codes sociaux de la vie collective et d'en accepter les règles.

Dans ce cadre, plus d'une vingtaine de jeunes ont contribué à l'entretien et à l'embellissement de secteurs sur Valence le Haut. Pendant 6 semaines, ils ont parcouru tout leur quartier pour effectuer le ramassage de déchets. En parallèle, certains ont participé et accompagné un professionnel sur la réalisation de fresque sur les façades du gymnase Jean Gemain.

Côté sport, au-delà de l'effervescence autour de la Flamme Olympique, l'année 2024 est marquée par l'organisation de **la Valentinoise de Pétanque, rassemblant plus de 1 500 joueurs au champ de Mars sur 3 jours**. Quatre concours ont été organisés, incluant des challenges pour les entreprises, l'amitié, et les familles. Enfin, des activités annexes comme des ateliers pour enfants et des concerts ont également été proposés.



La Ville a également lancé **les travaux du pôle de glisse urbain**, qui a vocation à devenir l'un des plus remarquables de France au cœur du stade Colette Besson au Polygone. **Il sera constitué d'un skatepark de 2 000 m² ainsi que d'un pumtrack d'envergure internationale de 1 500 m²**. Comme pour tous les projets de la Ville, celui-ci sera végéta-

lisé et agrémenté d'une centaine d'arbres plantés pour apporter ombre et fraîcheur, et le site sera accessible par un cheminement piéton jusqu'au parvis de la patinoire.

Valence continue également la sécurisation des abords des écoles, avec une nouvelle rue aux écoliers provisoire sur le Polygone pour les enfants de l'école Albert Bayet, au niveau du site de départ et d'arrivée des bus qui emmèneront les enfants sur le site de Rabelais.

Consciente que le vivre ensemble implique également le respect de l'ensemble des êtres vivants, **la Ville s'est engagée dans une campagne de lutte contre l'abandon des animaux domestiques**, notamment à l'approche des départs en vacances. Cette action s'ajoute au soutien régulier aux associations locales et à son positionnement contre l'accueil des cirques proposant des spectacles d'animaux vivants.

Enfin, la Ville continue le déploiement du projet d'administration en interne. Après l'élaboration d'une charte des valeurs partagées avec l'ensemble des agents, des groupes de travail thématiques ont été constitués pour élaborer un plan d'action autour du « Service public de qualité », de la « Culture de l'accueil », et de la « Transition écologique, énergétique et sociale ». Après validation des actions proposées, leur déploiement est prévu fin 2024 et 2025.

Quels liens avec l'Agglo ?

L'Agglomération est également un acteur majeur des politiques liées à l'épanouissement : culture, loisirs, sports, accès aux services essentiels... L'Agglo déploie par exemple les **espaces France Services** dans les médiathèques du territoire, notamment au Plan, à Fontbarlettes et Latour-Maubourg.

L'Agglo est notamment **en charge de la petite enfance**, et organise des rencontres thématiques mensuelles gratuites afin de donner des clés aux parents et aider les enfants à bien grandir, et anime

des temps forts comme la semaine nationale de la petite enfance.

Côté culture, **l'Agglo anime l'appel à projets Culture et Territoires pour développer la culture sur l'ensemble du territoire**, y compris en milieu rural et favoriser les liens entre communes. Elle gère de nombreux équipements tels : le Conservatoire à Rayonnement Départemental, et côté sport, des équipements tels que le réseau des piscines.

Perspectives

- Le pôle de glisse urbain sera inauguré en 2025 et accueillera une manche de la coupe du monde cycliste internationale.
- Les travaux des jardins de la Cathédrale commenceront en 2025.
- Une charte de la vie nocturne est prévue en 2025.



Jardin de la Cathédrale

FINALITÉ 4

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



72

tonnes de marchandises vendues par l'épicerie solidaire Épival pour 780 foyers.



Plus de

2 000

participants aux séjours organisés à destination des seniors à faibles revenus depuis 2015 dont 262 personnes en 2023.



1 370

dossiers de demande d'aides financières facultatives traités par le Centre communal d'action sociale (aides alimentaires, aides au logement...) pour 745 familles.

59

élèves en situation de handicap scolarisés dans le cadre de dispositifs d'inclusion en 2024-2025.



2 394

vaccinations réalisées sur les 91 séances organisées au centre de vaccination et au centre santé jeunes.

52

retours à l'emploi en 2023.

750 000 €

dédiés chaque année à la mise en accessibilité des bâtiments municipaux et des voiries.

Les actions phares



Doublment de la capacité d'accueil de l'Équipe Spécialisée Alzheimer à domicile (ESA)

Le but des ESA est de participer à la réhabilitation et à l'accompagnement à domicile des personnes présentant une maladie d'Alzheimer ou apparentée pour permettre à chacun de bien vieillir chez soi et aussi longtemps que possible. Pour bénéficier du passage de l'ESA, les personnes doivent être à un stade léger ou modéré de leur maladie, et ne pas vivre dans une structure de soin. En effet, **le but est d'accompagner la personne dès le début de sa maladie** afin qu'elle puisse rester chez elle le plus longtemps possible et aider les aidants à avoir un peu de répit. **L'ESA**

propose des séries de séances à domicile sur des sujets aussi différents que la stimulation cognitive, gestion des émotions, motricité, etc...

Jusqu'à présent, ce service était **limité à 10 places**. Afin de doubler l'accueil, le CCAS a répondu à un appel à projet lancé par l'Agence Régionale de Santé. Il a ainsi obtenu un **passage à 20 places** avec une **subvention de 165 000 €/an**. Le territoire concerné, qui était déjà de 22 communes sur la Drôme et l'Ardèche, est passé à **25 communes** (rajout Beaumont, Portes-les-Valence et Beauvallon).



Un petit pas pour chacun... un grand pas pour tous

Le CCAS, dans le cadre de son projet « **Un petit pas pour chacun.. un grand pas pour tous** », propose, sur toute l'année 2024, 10 sorties collectives à ses patients du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Le programme des sorties a été choisi suite au recueil des volontés des patients, via un questionnaire préalable.

Chaque sortie permet **d'accueillir entre 15 et 20 patients**. L'objectif du projet est **d'aider ces personnes âgées à rompre avec l'isolement** dont elles sont souvent victimes, en levant les freins qui les empêchent habituellement de sortir. Pour s'en assurer, tout le programme a été pensé autour des freins et attentes exprimés par les patients eux-mêmes à travers un questionnaire. Ainsi, le transport est assuré gratuitement depuis leur domicile (aller-retour), les

horaires sont choisis en fonction de leurs soins, de nombreux accompagnants du SSIAD sont mobilisés pour l'occasion (car ils et elles connaissent bien les besoins spécifiques des patients et ces derniers sont rassurés de retrouver des visages connus) et aucune participation financière ne leur est demandée. Le programme couvre aussi bien des promenades dans des parcs que des soins esthétiques, des jeux, des visites culturelles et surtout des moments conviviaux.

Trois associations valentinoises œuvrant pour la lutte contre l'isolement sont partenaires du projet : Petits Frères des Pauvres, Société Saint-Vincent de Paul et Unis-Cité (services civiques).

Ce projet est cofinancé par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de la Drôme à hauteur de presque 13 000 €.

L'engagement dans une ville sans perturbateurs endocriniens

Valence a inscrit dans son plan de mandat 2020-2026 le lancement d'une démarche « **commune sans perturbateurs endocriniens** » (PE) avec l'objectif in fine de signer une charte « villes et territoires sans PE », en lien avec l'enjeu de santé environnementale qui sera un axe fort du prochain contrat local 2025-2027. En effet, les PE sont des composés capables d'interagir avec le système hormonal, comme des molécules chimiques contenues dans de nombreux produits du quotidien et fortement suspectées d'altérer de nombreuses fonctions de l'organisme (métabolisme, fonctions reproductrices, système nerveux...). C'est pourquoi la Ville a réalisé un état des lieux de la collectivité et identifié les priorités

d'action afin de **réduire l'exposition des agents et des habitants aux PE**. Cet état des lieux a permis d'identifier de nombreuses actions déjà en place (comme la suppression des pesticides, l'utilisation de produits ménagers sains, la suppression des barquettes plastiques en restauration collective, l'achat de fournitures scolaires écolabellisées, etc.), et a permis à la fois de sensibiliser l'ensemble des directions de la collectivité et d'identifier des actions à développer pour les années à venir. Fort de ce constat, Valence souhaite continuer dans cette démarche en formalisant un plan d'action et en adhérant à la charte « Ville et territoire sans perturbateurs endocriniens ».



Grande enquête « La santé mentale des Valentinois : images et réalités »

En 2023, la Ville de Valence s'est engagée dans une grande enquête issue d'une démarche de recherche-action internationale intitulée « **La santé mentale en population générale : images et réalités** », avec un triple objectif : **évaluer la prévalence des troubles psychiques à Valence** (axe épidémiologique), **évaluer les représentations de cette même population sur la Santé Mentale** (axe socio anthropologique) et **évaluer les ressources utilisées par les personnes pour aller mieux**. Réalisée par 51 étudiants infirmiers de 3^e année, formés durant 3 jours et encadrés par des professionnels de la psychiatrie, l'enquête a permis d'**interroger près de 1 000 Valentinois** sur leur santé mentale et les représentations qu'ils ont de ce sujet, dans **44 lieux de Valence** qui ont bien voulu accueillir les enquêteurs (commerces, Maisons

pour tous, lieux de loisirs, espaces publics...). **L'étude montre une représentation des troubles mentaux très pessimiste et éloignée de la réalité**, alors qu'une personne enquêtée sur trois déclare présenter au moins un trouble de santé mentale (troubles anxieux ou de l'humeur, risque suicidaire, insomnie, problèmes d'addiction, etc.). Les résultats viennent directement nourrir un projet de recherche-action internationale ayant déjà questionné plus de 84 000 personnes, et permettent de comparer la situation de Valence avec d'autres villes. Ils viennent aussi nourrir les réflexions pour la mise en place d'actions au sein du Conseil Local de Santé Mentale, co-piloté par la Ville de Valence et le Centre hospitalier Drôme Vivarais, dont 49 structures ou institutions locales sont membres.

Les autres actions

En matière de santé, l'année 2023 a été l'occasion d'entamer **le bilan et l'évaluation du précédent Contrat Local de Santé**. Ils ont permis d'identifier des points à conforter comme le besoin toujours présent de coordination entre les différents acteurs sur le territoire, de santé, médico sociaux mais également d'autres secteurs comme l'urbanisme, l'éducation, le logement, l'animation ou la culture. Mettre la santé au centre des politiques publiques nécessite une approche plurielle en partageant les pratiques au service des habitants. Après la finalisation de l'évaluation, le travail d'**élaboration du nouveau contrat local de santé 2025-2027** a commencé à travers des groupes de travail partenariaux sur les nouvelles actions à prévoir, et dont la santé environnementale est un axe fort.

La thématique de santé environnementale a à nouveau été mobilisée par le Centre Santé Jeunes en 2024 avec notamment **l'organisation d'une journée de sensibilisation « environnement et impact sur la santé », et l'importance de prendre soin de soi, en partenariat avec l'Agenda 21**.

Des jeunes de la Mission Locale et des jeunes mineurs non accompagnés (MNA) ont pu participer à différents ateliers : Fresque du Climat, ateliers de fabrication maison de produits ménagers et produits d'hygiène sains, écologiques et peu onéreux, ateliers « bien-être », sensibilisation aux perturbateurs endocriniens.

En matière de santé mentale, au-delà de l'étude sur la santé mentale (voir encart ci-dessus), beaucoup d'actions cette année ont été menées par la Ville sur ce sujet. Par exemple, tout un **programme spécifique composé d'ateliers variés** a été proposé au Centre Santé Jeunes et au Point Relais Oxygène (relaxation, conduites à risques, gestion du stress, santé bien-être, etc.). **Pour les personnes souffrant de maladies chroniques, l'infirmière de la Maison Relais Santé a développé des ateliers découverte de la sophrorelaxation et des formations « Premiers Secours en Santé Mentale »** à destination de professionnels, de bénévoles d'associations et d'habitants, ainsi que diverses rencontres favorisant l'expression, adaptées à la demande de chaque groupe, en priorité des personnes en situation de précarité ou souffrant de troubles psychiques.

Dans le cadre du Conseil Local de Santé mentale, **les Semaines d'informations sur la santé mentale 2023** ont impliqué **36 partenaires, 28 actions** et **12 stands**, avec **plus de 3300 participants**.

En 2024, **la Ville a créé les apéros Philopsy** au Cause Toujours, un temps d'échange sur des questions essentielles en lien avec la santé mentale avec l'association des Philophiles et un médecin psychiatre du Centre Hospitalier Drôme Vivarais. Après plusieurs années, le dispositif Adultes Relais (animation d'un réseau de professionnels de terrain, sensibilisés à la prévention des comportements à risque chez les jeunes) a fait l'objet en 2023 d'une évaluation qui en confirme toute la pertinence : **meilleure connaissance des dispositifs, orientation vers le bon interlocuteur, meilleure écoute, mise en place d'actions de prévention interinstitutionnelles en direction des jeunes, etc.**

Pour les séniors, le CCAS a acquis un **vélo-taxi, financé près de 15 000 € par 3 mécènes**. En effet, les aînés souhaitaient réaliser des sorties en centre-ville historique de Valence, difficile d'accès avec les véhicules habituels de l'EHPAD Marie-France Préault, et plusieurs avaient également évoqué le souhait de retrouver le plaisir du vélo. Avec ce vélo, ils peuvent s'y installer et se faire transporter facilement en centre. Le projet permet de **développer également des activités intergénérationnelles** (sorties vélo avec les MPT des différents quartiers de la ville, sorties des résidents de l'EHPAD avec un proche, avec un bénévole, accéder à des lieux culturels et garder le contact social...).

Enfin, la Ville continue en parallèle son **travail de prévention santé et d'accompagnement des publics jeunes ou précaires : prévention des cancers** (Octobre Rose, journée mondiale contre le cancer...), **promotion de la vaccination, animation de groupes de travail et du conseil local de santé mentale, accompagnements de médiation santé dans les quartiers du contrat de ville, aides financières au paiement de factures et d'aide alimentaire, accompagnement des familles et des jeunes par le service de Réussite Éducative...**

Quels liens avec l'Agglo ?

L'Agglomération porte le **Contrat de Ville qui agit dans les quartiers prioritaires afin de réduire les inégalités sur le territoire par la cohésion sociale, le cadre de vie, l'emploi et le développement économique**. En 2024, elle a signé le nouveau Contrat de Ville 2024-2030 en partenariat avec la Ville de Valence qui a notamment participé à la concertation et aux ateliers thématiques d'élaboration. Le nouveau contrat s'appuie sur **4 axes prioritaires : Emploi et Développement économique, Cadre de vie et logement, Santé et Alimentation durable, Culture et Sport**.

3 autres orientations transversales irriguent en complément l'ensemble du contrat : **le respect et la promotion des valeurs républicaines, l'égalité femme/homme, et la transition écologique**.

L'Agglo est également un acteur clé pour les services publics de proximité comme la petite-enfance, enfance-jeunesse, vie sociale, logement, accès aux droits. Par exemple, fin 2023, la crèche Graine de Malice à Valence a pu inaugurer de nouveaux espaces extérieurs plus verts, plus accueillants et plus ludiques.

Perspectives

- La signature du nouveau Contrat Local de Santé 2025-2027 est prévue pour début 2025.
- Le CCAS a répondu à un appel à candidature lancé par l'ARS pour un projet de Centre de Ressources Territorial (CRT). Il s'agit de permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, et il s'agit également de permettre aux professionnels du territoire de disposer d'un appui de référence sur la question du maintien à domicile (coordination, formation, analyse de la pratique professionnelle...). Réponse attendue fin 2024.
- Le CCAS a acquis de nouveaux locaux, toujours sur le site du Forum - avenue de Verdun, qui lui permettront d'être plus visible et accessible via le rond-point des bambous, dès lors que les travaux et aménagements seront terminés. L'emménagement est prévu en fin d'année 2024.
- Une charte d'accueil des enfants en situation de handicap dans le milieu périscolaire est en préparation.



FINALITÉ 5

Transition vers l'économie circulaire



760

commerces en centre-ville et une cinquantaine d'ouvertures, reprises ou agrandissements prévus en 2023.



15 075

heures d'insertion dans les marchés de la Ville de Valence en 2023.

5 %

de taux de vacance des commerces à Valence en 2023 (12,5 % en moyenne en France).

3^e

ville moyenne la plus attractive de France pour la 6^e année consécutive (baromètre Arthur Loyd).

Près de

250 000 €

de subventions versées par la Ville aux commerçants de Valence pour la rénovation et la modernisation de leur commerce entre 2019 et 2023 (dispositif FISAC et dispositif d'aides aux TPE de la Région).

Taux de chômage de

7,5 %

(Insee, 2023 zone d'emploi)

14

marchés hebdomadaires (dont une halle aux producteurs) regroupant 400 commerçants abonnés et 120 commerçants passagers.

20 %

de bio à la cantine (2 aliments bio par jour dans les menus) et 27 % des repas choisis par les familles sont voulus végétariens.

Les actions phares

3 ans de soutien renforcé aux commerçants de Valence : le bilan

En 2019, après 2 ans de dynamique forte de travail avec et pour les commerces de Valence (Assises du commerce, programme Action Cœur de Ville), Valence a candidaté au dispositif FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce). C'est ainsi que l'État a attribué **plus de 180 000 € de subventions à la Ville en faveur du soutien aux commerces**. Une partie des actions soutenues concernaient des **projets de modernisation et de mise en accessibilité de locaux commerciaux**. 33 commerces ont bénéficié de ces aides pouvant couvrir jusqu'à 40 à 60 % des travaux. Ce sont **plus de 130 000 € qui ont pu être mobilisés à ce titre**.

En complément, le FISAC a permis de faire émerger l'observatoire du commerce (recensement et géolocalisation des commerces, enquête de consommation des ménages 2022, compteurs de fréquentation en centre-ville...), la création du site Mon Cœur Valence, ainsi que des accompagnements à la transformation digitale.

Au total, le bilan réalisé montre une mobilisation très forte des subventions prévues et un ensemble d'actions complémentaires aux fonds FISAC en faveur des commerces de proximité très ambitieuses depuis 3 ans : **création de l'office du commerce, marchés Zéro Déchet, requalification des rues piétonnes, charte de la vie nocturne, droit de préemption commerciale, aide aux loyers pour les boutiques à l'essai, etc.**

La convention FISAC étant terminée, les commerces peuvent néanmoins **toujours bénéficier des aides au développement des entreprises de la Région**. Depuis 2018, la Ville a conventionné avec la Région pour aider les TPE sur les mêmes aides que le fonds FISAC. Ces aides concernent les commerçants du centre-ville mais aussi des pôles de proximité.

Premier bilan du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables de la Ville (SPASER)

Engagée de longue date dans la commande publique responsable (la possibilité d'intégrer des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics est systématiquement étudiée depuis 2010), la Ville a souhaité en 2023, profiter de l'obligation pour l'Agglomération d'élaborer un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER) pour s'engager elle aussi, dans cette démarche, pourtant non obligatoire à son échelle. Ce document clé vise à **conjuguer un engagement environnemental et solidaire tout en favorisant un impact positif pour le développement économique local**, il constitue donc un outil supplémentaire au service de **l'attractivité du territoire et du développement d'une économie locale durable**. En effet, rien qu'à l'échelle de la Ville de Valence, ce sont **plus de 40 millions d'euros qui ont été dépensés par la commande publique**, démontrant à la fois un potentiel de développement économique local important ainsi qu'un réel levier d'entraînement du tissu économique local vers plus de prise en compte du développement durable. Car bien que la commande publique ne puisse pas privilégier les acteurs locaux, de fait en 2023, 80% des achats ont été réalisés par des entreprises de la Région AURA.

Et si 30 % des marchés notifiés comprenaient une clause environnementale, le SPASER vise à atteindre 100 % en 2025. Sur le versant social, 44 % des marchés contenaient des considérations sociales, ayant permis d'intégrer plus de 15 000 heures d'insertion. La généralisation de considérations sociales à toute procédure formalisée est également prévue pour 2025.

Avec **40 agents formés aux achats responsables**, ce premier bilan, qui porte sur les 6 mois de mise en œuvre du SPASER (second trimestre 2023), est clairement encourageant et montre le chemin qui reste à parcourir pour 2024 et 2025 notamment.



1^{re} édition du budget participatif : 700 000 € pour des projets citoyens

En 2023, Valence a mis en œuvre **son premier budget participatif**, un dispositif de **partage de décisions associant directement les habitants à l'avenir de Valence**. Concrètement, **700 000 € sont alloués**, chaque année, pour **soutenir des projets bénéficiant à toute la Ville** sur la base de propositions et de votes citoyens. Ce budget est 37 % supérieur en moyenne à celui des communes comparables et se répartit entre une enveloppe de base pour chaque quartier, une dotation complémentaire au prorata de la population et un solde pour la réalisation d'un ou plusieurs projets ambitieux. **Pour cette première édition, 218 projets ont été proposés et 101 ont été retenus** après analyse de faisabilité technique, juridique ou financière. Après présentation des projets dans les différents comités de quartier, **plus de 1 100 votes ont été recueillis** pour sélectionner les **25 projets plébiscités** à retenir définitivement. La liste complète des projets est consultable sur le site internet de la Ville, mais concernent des thématiques aussi variées : **la végétalisation ou rénovation d'espace public, la mise en place d'espaces de convivialité (tables de pique-nique, tables de ping-pong), de parcours de santé, d'aire de jeux ou de travaux de sécurisation, d'installation de toilettes publiques, d'arceaux vélos, etc...** Ces projets seront **mis en place dès 2024**, et la seconde édition du budget participatif se déroulera dès le 1^{er} octobre 2024.

Focus Numérique Responsable

La loi « **Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique en France** » (dite loi REEN) de 2021 impose aux communes et collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer une stratégie de numérique responsable visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique.

L'Agglo et la Ville se sont donc lancées conjointement dans cette démarche (les directions des deux collectivités étant mutualisées) en participant à une **expérimentation nationale aux côtés de 6 autres collectivités**. L'expérimentation visait à **définir une méthodologie adaptée aux collectivités de taille moyenne comme Valence** sur ce sujet nouveau. L'accompagnement a donc permis de réaliser un état des lieux des pratiques en matière d'achats, de durée de vie des équipements, d'accessibilité, de réduction de l'impact environnemental des services numériques et plus globalement en matière de sensibilisation des acteurs du territoire à ces sujets. Désormais, la Ville et l'Agglo sont engagées dans un schéma directeur global du système d'information qui inclut le volet numérique responsable et va permettre de faire émerger pour 2025 une stratégie et un plan d'action numérique responsable.

Les autres actions

Dans sa mission d'animation et de soutien du commerce, l'observatoire du commerce cherche notamment à **mesurer la fréquentation des zones commerçantes**. Sur ce point, la Ville a souscrit à un outil innovant de relevés précis et réguliers et travaille actuellement à l'analyse des données afin de mieux saisir les flux, en complément des compteurs piétons, y compris hors du centre-ville.

La Ville travaille également avec les associations de commerçants pour coordonner l'ensemble des animations et les soutenir financièrement.

La Ville, en lien avec l'Agglo, continue **d'agir en faveur d'une alimentation saine et locale**, malgré un contexte compliqué d'approvisionnement et d'inflation. Les **liens avec les producteurs locaux** (de Drôme et d'Ardèche essentiellement), en cohérence avec le PAAT (Projet agricole et alimentaire de territoire) de l'Agglo, permettent d'acheter près de **17 % de denrées issues du département de la Drôme**. De plus, la Cuisine centrale continue d'œuvrer au développement de l'approvisionnement en pain local, à travers un travail de sourcing et de réunions d'information auprès des professionnels du territoire. La Cuisine centrale travaille également à l'échelle de l'Agglomération au développement d'une filière pois chiches locale en travaillant sur les productions (achats de produits locaux), et sur les menus (développement de recettes à base de pois chiches pour un repas tous les 15 jours).

Enfin, grâce à un travail de la Ville de Valence et du CCAS, plus de **20 000 produits alimentaires et 130 plats qui ont été sauvés du gaspillage alimentaire** et donnés au Diaconat Protestant et à la Croix Rouge. De plus, **9 écoles pratiquent désormais le compostage des déchets alimentaires**.

Au-delà du travail sur le don des denrées alimentaires, le CCAS travaille également à la question de l'aide vestimentaire. En lien avec sa démarche d'animation des réseaux solidaires, le CCAS a ainsi organisé 3 rencontres aux acteurs de l'aide vestimentaire, auquel s'est joint le Centre Hospitalier qui rencontre un besoin de vêtements pour certains patients. **L'occasion d'expérimenter une collecte en interne auprès des agents du CCAS, ayant permis de récolter 155 kg de vêtements hommes et enfants**, au profit de la Croix Rouge, du Secours Catholique et APF France Handicap.

En matière de tourisme durable, **le port de plaisance de Valence va évoluer. Second port fluvial de France, et pavillon bleu depuis 2005, il va faire**

l'objet de 2,5 millions d'euros de modernisation de la part du nouveau gestionnaire, sur propositions de la Ville, visant entre autres à prendre en compte les enjeux de transition écologique (limitation des impacts environnementaux, connexion à la Via Rhôna, services pour mobilités douces...). Cette modernisation s'articule avec le projet de Maison du Rhône porté par la Ville de Valence sur le périmètre du port à destination des sept associations nautiques et dans une logique de reconquête des berges du Rhône.



Quels liens avec l'Agglo ?

Le développement économique étant une compétence communautaire, l'Agglomération est un partenaire majeur sur cette question de l'économie responsable. **Elle pilote la stratégie de développement économique « Harmonie 2030 » et mène de nombreuses actions de dynamisation du tissu économique local, dans une logique de responsabilité sociétale.**

Elle accompagne l'amélioration de la qualité environnementale des zones d'activité, comme l'aménagement d'une coulée verte à Briffaut. Elle est aussi labélisée Territoire d'Industrie pour la période 2023-2027, avec à la clé de nombreux financements pour le développement économique du territoire.

Perspectives

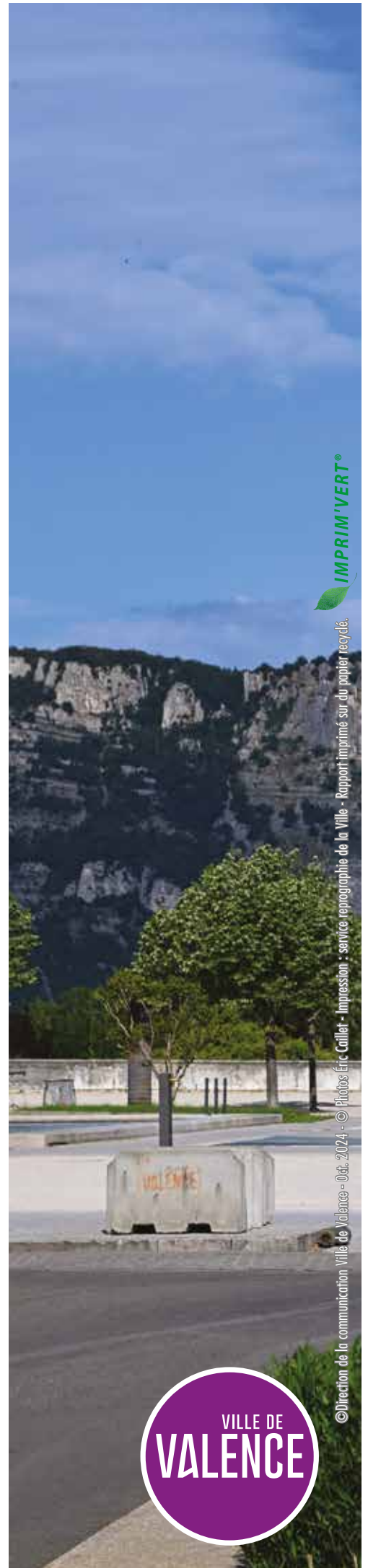
- Les Halles Terroir ouvriront leurs portes en 2025.
- Organisation d'un congrès régional sur les commerces et le centre-ville de demain.
- Mise en œuvre des actions du SPASER.
- Déploiement d'une méthode de lutte contre le gaspillage alimentaire dans l'ensemble des restaurants scolaires.



Les Halles terroir

Contact

ddavalence@mairie-valence.fr
04 75 75 40 06



IMPRIM'VERT®

© Direction de la communication Ville de Valence - Oct. 2024 - © Photos Eric Caillat - Impression : service reprographie de la Ville - Rapport imprimé sur du papier recyclé.